POUVOIR DIRE NON

La lettre d'information du blog du Cercle laïque pour la prévention du sectarisme

https://actu-sectarisme.blogspot.com



HIVER 2025

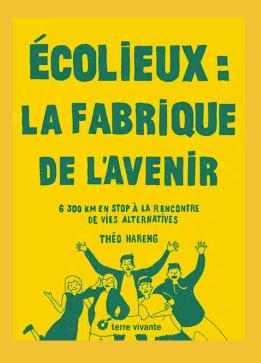


Notre livre : un bref rappel, il est disponible au prix de six euros l'unité, frais d'envoi en sus.

Pour tout militant ou association qui souhaiterait le diffuser, le port est offert à partir de 10 ouvrages envoyés.

Pour tout renseignement : regardslaiques@gmail.com

Mode de vie alternatif



Les éditions Terre vivantes proposent le livre d'un jeune, Théo Hareng, qui, muni d'une très faible somme d'argent, a fait un tour de France en pratiquant le woofing, c'est-à-dire quasiment en vivant au pair auprès d'agriculteurs.

Notre note de lecture, nos critiques.

L'église de scientologie et l'association non à la drogue oui à la vie

Une association qui se définit elle-même comme dédiée à la prévention des toxicomanies se réfère ouvertement à l'église de scientologie. Cela ne l'empêche pas de bénéficier de facilités fiscales. Nous avons saisi le ministère des comptes publics. L'UNADFI, le centre Roger IKOR et le conseil national des associations familiales laïques nous ont soutenus dans cette démarche.



Dissolution de CIVITAS

Civitas, au départ association proche de la fraternité Saint Pie X et devenue parti politique, avait été dissous par le ministère de l'intérieur, mesure validée par le Conseil d'État.

Établissements d'enseignement sous contrat

Jusqu'alors, nous vous avons informé autant que faire se peut des dérives de l'enseignement hors contrat qui ne bénéficie pas de financements publics. Nos recherches nous ont amené à constater des dérives graves, et des propos homophobes ou hostiles à l'IVG. Et ce alors que lorsqu'une école signe une convention avec l'administration, il lui est fait obligation d'accueillir tous les élèves sans discrimination et de respecter la liberté de conscience, même si elle peut garder son caractère propre.

Plusieurs exemples malheureusement nous ont été ces derniers mois portés à notre connaissance. Nous remercions celles et ceux qui se reconnaîtront qui ont partagé l'information avec nous.

Le syndicat de l'enseignement privé, affilié à l'UNSA, union nationale des syndicats autonomes, s'est réjoui de la <u>suspension du directeur de l'établissement Immaculée Conception</u> à Pau, et estimait que cette mesure confortait le principe de laïcité. Mais la juridiction administrative a accepté la demande du directeur suspendu et ce faisant, alors que ce dernier avait contesté en procédure d'urgence la mesure le concernant, lui a permis de réintégrer son poste. L'affaire sera jugée ultérieurement sur le fond. Dans le même billet, nous avons abordé le cas de l'institution Jean-Paul II à Compiègne, et les conflits entre des membres du personnel enseignant et la direction.

Plus tard, nous avons signalé le blog d'un collectif principalement composé d'enseignants dans des établissements catholiques sous contrat , un blog qui documente tous ces incidents. Retrouvez ici tous les liens vers ce site très fourni.

Scientologie



Présence dans une rue de Belfort

Nous avons également relayé une mise en garde de notre Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires.

<u>Santé</u>

L'Université populaire de Belfort, qui par ailleurs avait déjà invité notre association à donner des conférences, la dernière en 2022, avait prévu à son programme des interventions de praticiens de santé non conventionnelle. L'ordre des médecins, au niveau départemental, s'en est ému.

Un <u>appel à la vigilance</u> de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) sur les doulas.

Écoles Steiner Waldorf en Alsace

Communiqué de presse du 09 janvier 2025 -Etablissements privés hors contrat : le tribunal administratif de Strasbourg transmet au Conseil d'Etat une « question...

L'école Mathias Grünewald,

devait mettre fin aux activités de personnes non qualifiées pour enseigner. L'établissement demandait à la justice administrative d'annuler en urgence cette injonction vu qu'un dommage irréparable pourrait en résulter. Entre-temps, l'école a contesté la légalité de l'injonction qui lui avait été adressée au regard du droit applicable en Alsace-Lorraine. Le juge l'a transmise au conseil d'État. Et nous apprenons ainsi que l'école Steiner de la haute Alsace avait reçu une injonction semblable pour le même motif ! communiqué du tribunal administratif de Strasbourg et décision

Le réseau d'établissements scolaires de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X

Peu de temps après la création de notre association, nous avions été alertés sur l'école Notre-Dame de l'Annonciation, dans le Jura, gérée par la fraternité sacerdotale Saint Pie X. Peu de temps après, un sujet diffusé sur FR3 Franche-Comté confirmait ce signalement. Et maintenant, un article que nous relayons bien volontiers laisse à penser que les pratiques de cet établissement ont peu évolué... ici le lien.

Divers:

Nous nous sommes questionnés sur le <u>réseau Solaris</u>. Un questionnement duquel nous avons trouvé des ébauches de réponse en Suisse. Nous donnons le lien vers un sujet télévisé qui relate une enquête, et nous évoquons le travail du Centre intercantonal d'information sur les croyances à Genève.

Enfin, au cours des derniers mois, nous avons encouragé nos lecteurs à visionner des enquêtes télévisées sur des sujets liés de près à notre objet statutaire.

Nous avons recommandé le reportage sur Arte qui présentait trois gourous, dont l'un, venant de Turquie, bien connu pour avoir diffusé largement dans les établissements scolaires français un somptueux ouvrage créationniste.

Nous avions également mis en valeur <u>l'important travail de la cellule</u> <u>d'investigation de Radio France</u> qui avait mis à disposition des téléspectateurs une enquête sur les méthodes de certaines églises évangéliques.



Enfin, nous avons indiqué à nos lecteurs un podcast extrêmement documenté, produite par la RTS en collaboration avec Radio-Canada concernant l'Ordre du temple solaire

